**42ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Argentine**

(Genève, le 23 janvier 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation de l’Argentine et la remercie pour la présentation de son rapport national et pour les efforts déployés pour la mise œuvre de recommandations du 3ème cycle.

Sur base des rapports et informations disponibles, et les priorités pour notre propre action au Conseil des droits de l’homme, le Luxembourg invite l’Argentine à accepter les recommandations suivantes:

1. Activer le mécanisme de sélection et nommer le Défenseur du peuple, conformément aux Principes de Paris ;
2. Adopter une loi globale, pour toutes les régions, sur la justice pour mineurs conforme à la Convention relative aux droits de l’enfant et aux normes internationales en matière de justice pour mineurs ;
3. Réglementer strictement la fracturation hydraulique pour la rendre conforme aux exigences en matière des droits humains, procéder à des évaluations d’impact dans toutes les provinces et mener des consultations avec les populations touchées pour baser ces projets sur un consentement libre, préalable et informé.

Nous souhaitons plein succès à l’Argentine dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[176 mots / Temps de parole : 1min10sec ; n.87/107 ; 23.01.23 après-midi]*